

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité  
entre les femmes et les hommes

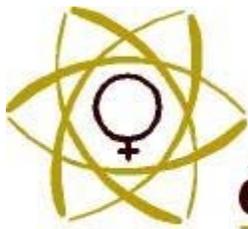


Table de concertation  
**des groupes de femmes**  
*de la Gaspésie et des Îles*

**Mémoire présenté aux membres de la Commission des affaires  
sociales chargés d'étudier dans le cadre d'audiences publiques  
la politique en condition féminine et le concept d'égalité**

*Le 15 décembre 2004*

---

## AVERTISSEMENT

Il est difficile d'écrire sereinement ce mémoire sans parfois hausser le ton. Parler d'égalité entre les femmes et les hommes, nous ramène, comme groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la Madeleine, à nos luttes passées, présentes et futures.

Le Gouvernement actuel cherche à, éventuellement, changer une structure, une façon de faire qui nous a permis des avancées et qui en permettra d'autres. Il est primordial que des groupes comme les nôtres puissent compter sur des leviers d'action, des « poignées » comme nous les appelons tendrement, afin de bien ancrer notre action régionale dans un continuum provincial.

Il ne faut donc pas s'attendre à un mémoire rectiligne qui transmet la voix des gaspésiennes et des madelinienues. Nous aurions aimé rester calmes.

Ce mémoire veut démontrer le bien-fondé d'une politique en condition féminine : cela n'exclut pas une approche sociétale, des alliances entre les femmes et les hommes contre les stéréotypes ou pour une juste répartition des tâches (division des rôles).

Si le Gouvernement tient à encadrer ces interventions sous une politique de l'Égalité des femmes avec les hommes, il n'en tient qu'à lui d'organiser son action pour combattre les stéréotypes et pour accéder à une division des rôles plus égale.

Il nous apparaît clair qu'une politique de l'égalité ne peut remplacer une politique en condition féminine.

*Nous l'allons montrer tout à l'heure.*



comité aviseur est de conseiller, de donner ses avis à l'agence régionale sur toute problématique influençant l'état de santé et de bien-être des femmes et de s'assurer ainsi de services accessibles et adaptés à la réalité des femmes du territoire. Il en a été ainsi avec la parution du **Programme de dépistage du cancer du sein**, de l'avis **Les impacts de la transformation du réseau et du virage ambulatoire sur les femmes**, décembre 2000 et de l'avis intitulé **Les femmes et leur santé mentale : Consultation et recommandations pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine**, novembre 2002.

Du côté du développement régional et local, **la Table fait partie d' un groupe de référence en condition féminine de la CRÉGIM, la Conférence régionale des Élu-e-s**, afin que des mots, des gestes, des actions viennent faire en sorte que les femmes soient partie prenante du développement de la Gaspésie et des Îles. **La coordonnatrice de la Table fut nommée mandataire-conseil en condition féminine auprès de la CRÉ**. Une entente spécifique en condition féminine signée en 2002 a su faciliter la représentation des femmes au sein des instances et assurer davantage la prise en compte des intérêts des femmes dans des domaines comme le travail, l'éducation, l'entrepreneuriat. **Un projet 2005-08**, supporté en partie par la CRÉ, viendra poursuivre l'ancrage des femmes dans le développement local et régional. Il nous fera plaisir de vous en parler en détail lors des audiences de la commission parlementaire!

---

## INTRODUCTION

### Deux politiques pourquoi?

Dans ce mémoire, nous vous présenterons les deux politiques nécessaires à l'action des femmes au Québec; la première, une politique en Condition féminine basée sur une approche spécifique qui se fonde sur une discrimination basée sur le sexe et une deuxième, une politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui fait appel à une approche sociétale.

Nous déterminerons les orientations que doivent retenir chacune de ces politiques et le ferons en lien avec le document du Conseil du statut de la femme intitulé 'Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes' et le document du Secrétariat à la condition féminine, signé par Michèle Courchesne, intitulé 'L'avenir des québécoises'.

Depuis trente ans, le Québec a tout lieu d'être fier des avancées accomplies qui ont été portées par un mouvement des femmes dynamique et diversifié.

La situation des femmes dans le monde est peu reluisante. Est-ce indispensable ici de dresser toute la liste des horreurs vécues par les femmes sur notre planète? Ne nommons que trafic sexuel, viol en temps de guerre, montée de l'intégrisme ...

Le Québec peut être fier de la Fédération des femmes du Québec et de ses membres qui, par le biais de la Marche Du Pain et des Roses et de la Marche mondiale des femmes, en 1995, en 2000 et bientôt en 2005, a levé le voile sur toutes ces inégalités marquées. Le Québec peut être fier de la Fédération des femmes et de ses membres qui, dans une récente plate-forme politique adoptée, a inclus une conscientisation et une action soutenue pour dénoncer ces discriminations que vivent les femmes à travers le monde, discriminations basées sur le sexe.

La situation des femmes dans le monde ne peut être vue sans lien direct avec les actions posées au Québec. Les femmes du monde ont besoin des leviers, des poignées en condition féminine développés par les femmes et par le gouvernement du Québec.

Dans ses actions liées à l'avancement des femmes, le Québec doit se maintenir en leader dans le monde.

---

## ICI, EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES

### LES INÉGALITÉS

Lors de la rencontre du 7 octobre 2004 des groupes membres de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, certaines inégalités prioritaires sont ressorties de nos discussions. Il nous semble important d'en dresser ici la liste et nous illustrerons plus loin comment concrètement les groupes les combattent localement et régionalement :

- ✓ Les violences faites aux femmes
- ✓ Les agressions sexuelles
- ✓ La représentation des femmes au sein des différentes instances décisionnelles
- ✓ La non-équité salariale
- ✓ Le travail atypique et ses répercussions sur les conditions de travail
- ✓ Le partage des responsabilités familiales non-équitables
- ✓ L'accès aux métiers non-traditionnels
- ✓ Le niveau d'éducation des femmes qui ne se traduit pas dans le travail occupé
- ✓ La pauvreté des femmes cheffes de famille monoparentale (logements inaccessibles)
- ✓ Les garderies qui ne répondent pas à tous les besoins
- ✓ La réforme de l'aide sociale qui touche particulièrement les femmes
- ✓ La santé mentale des femmes
- ✓ La vie difficile des femmes dites aidantes naturelles
- ✓ La pauvreté et l'isolement des femmes

### COMMENT LES COMBATTRE LOCALEMENT.....

Certains groupes membres de la Table présentent ici des illustrations éloquentes.

Premier exemple:

Femme de 62 ans, ayant vécu des attouchements sexuels entre l'âge de 10 et 13 ans, et ce, tous les soirs pendant ces trois années. Après des années de silence, celle-ci décide de s'ouvrir, d'en parler, de se libérer de toutes ces souffrances intérieures. Après plusieurs rencontres au CALACS l'Espoir des Îles, elle décide de se rendre à la justice pour y dénoncer son agresseur. Mais voilà que tout bascule. Selon la Loi de l'époque, il aurait fallu que celle-ci porte plainte dans les années où remonte l'agression, ou encore pire, que si celle-ci aurait été "violée", peut-être que là, la plainte

serait retenue aujourd'hui. Cette femme est choquée de cette situation et doit, malheureusement, accepter cette dure réalité.

#### Deuxième exemple:

Selon la Loi de l'IVAC, une victime peut choisir entre poursuivre son agresseur ou faire une demande d'indemnisation. Bien souvent, les femmes victimes d'agressions sexuelles sont souvent dans une situation financière précaire, ce qui limite automatiquement les possibilités de poursuivre au civil, et de plus, il arrive souvent que les victimes ne veulent pas se retrouver face à leur agresseur. Jusqu'ici tout va bien... Ce qu'il est important de bien comprendre, c'est qu'à partir du moment où une victime décide de faire une demande d'indemnisation, cela permet automatiquement à la CSST de poursuivre l'agresseur au civil afin de lui réclamer la somme qu'elle sera appelée à verser à la victime. Certaines conséquences de ce fait : - placer la victime dans une situation où elle pourrait se retrouver face à son agresseur (même si au départ elle ne voulait pas), pourrait se voir dans l'obligation de témoigner, - la victime pourrait être menacée dans son intégrité, - l'agresseur pourrait mettre en péril la sécurité de la victime. Tout ceci place donc la victime dans le non contrôle des procédures et ne fait que repousser celle-ci à se présenter devant la justice. Voilà un bel exemple de revictimisation!

#### Troisième exemple:

D'abord nous sommes un lieu d'accueil et de support pour toutes les femmes qui viennent au centre. Nous pouvons les soutenir individuellement quand elles en ont besoin. Nous les invitons par la suite à participer à nos activités éducatives telles que "Antidote" où elles peuvent apprendre à développer leur estime de soi et leurs capacités affirmatives, tout en partageant leur vécu avec d'autres femmes. Ces ateliers ont un réel impact positif sur la santé mentale des femmes.

#### Quatrième exemple:

Un jour, une jeune femme est arrivée à Centr'Elles. Elle venait de terminer son cours en aquaculture. Elle était très fière d'elle car elle avait fait un retour aux études. De plus, elle avait réussi à réaliser son rêve car elle voulait travailler en mer. Mais ce jour là, elle se sentait complètement abattue car on lui avait refusé un emploi sur un bateau. Le capitaine ne voulait pas l'engager car il avait peur qu'elle ne puisse faire le travail adéquatement et qu'elle ne soit pas bien acceptée par les membres de l'équipage. Nous avons supporté cette jeune femme dans sa déception et nous l'avons incité à dénoncer cette situation. Il était important qu'elle en

parle dans son milieu et auprès de son institution scolaire. Elle souhaitait vraiment faire changer les mentalités.

Cinquième exemple:

Devant l'ampleur du désastre qu'entraînent les violences faites aux femmes, le Regroupement des Femmes de la Côte-de-Gaspé y oppose un projet de solidarité d'envergure. Plus d'une centaine de femmes sont impliquées directement dans cette grande production de création collective théâtrale intitulée «Parce qu'il le faut» qui sera présentée au grand public en octobre 2005. C'est dans le cadre du 5e anniversaire de la Marche mondiale des femmes que nous dénoncerons les formes de violence à l'égard des femmes et proclamerons notre solidarité envers les nôtres qui sont bafouées, privées de toute dignité et devant vivre dans des conditions inhumaines.

## COMMENT LES COMBATTRE RÉGIONALEMENT

La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des îles regroupe en un réseau féministe d'échange, d'appui, d'information et d'action les groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

- ▶ Le groupe de référence en condition féminine auprès de la CRÉGIM
  - ✓ Travailler pour que les intérêts et besoins de femmes fassent partie intégrante du développement de la région
  - ✓ Assurer le suivi et évaluer la portée de l'entente spécifique en condition féminine 2002-05
  - ✓ Préparer et présenter à la CRÉ une deuxième entente spécifique (appelée projet) en condition féminine (2005-2008)
  
- ▶ Le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes auprès de l'Agence régionale en santé et services sociaux :
  - ✓ Favoriser la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales, régionales et nationales
  - ✓ Coordonner le fonctionnement du comité aviseur sur les conditions de vie des femmes auprès de l'Agence régionale en santé et services sociaux
  - ✓ Assurer les suivis de l'avis sur les impacts du virage ambulatoire et de la transformation du réseau sur les femmes et de l'avis intitulé Les femmes et leur santé mentale – consultation et recommandations pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

- ✓ Assurer le lien avec les femmes anglophones de la Gaspésie et des Îles dans le but d'intégrer leurs préoccupations au comité aviseur
  
- ▶ Le travail terrain pour faciliter l'accès des femmes à des postes de décision :
  - ✓ Permettre aux femmes de la Gaspésie et des Îles d'avoir informations et soutien pouvant les aider à investir la politique municipale en réalisant les activités du projet « FEMMES RECHERCHÉES » et réaliser les activités inhérentes à l'Entente spécifique en condition féminine de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ;
  - ✓ Développer des outils s'adressant aux femmes intéressées à investir la politique municipale
  - ✓ Sensibiliser et intéresser les jeunes filles et les jeunes femmes de la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine au développement local et régional et à l'importance de la présence des femmes dans les instances décisionnelles.
  
- ▶ Comité aviseur du Conseil régional des partenaires du marché du travail.
  - ✓ Agir efficacement à titre de comité consultatif (aviseur) d'Emploi-Québec dans la mise en œuvre de son plan d'action en matière de condition féminine.
  
- ▶ Le Comité Suites de la Marche :
  - ✓ Travailler à l'organisation des actions régionales 2005 de la MMF.

---

## QUELQUES STATISTIQUES

Ces statistiques sont tirées du document du Conseil du statut de la femme intitulé 'Les conditions de vie des femmes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : mise à jour 2004'.

Les femmes de la région se situent significativement sous la moyenne provinciale du taux d'activité et d'emploi des femmes. Les femmes de la région occupent toujours deux fois plus d'emploi à temps partiel que les hommes.

Les femmes de la région ont un revenu d'emploi qui équivaut à 80% de celui des québécoises et à 70,7% de celui des hommes de la région qui eux-mêmes, ont le plus bas revenu au Québec.

La GIM compte parmi les régions où la hausse du taux de victimisation de la violence conjugale a été la plus importante de 1997 à 2001. C'est une des trois régions où on a connu une progression constante.

Les femmes ne sont globalement pas plus présentes dans les lieux de pouvoir qu'en 1997.

La diversification des choix de carrière des filles n'était pas une priorité en 1998. Actuellement, par le biais de l'Entente spécifique en condition féminine, cette dimension est davantage prise en compte. Cet aspect est important, compte-tenu que les créneaux de développement de la région se trouvent dans des secteurs d'emploi traditionnellement masculins.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel 'La Bôme-Gaspésie' a ouvert un point de services à Ste-Anne-des-Monts et le CALACS l'Espoir a vu le jour aux Îles-de-la-Madeleine.

## QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?

Il est primordial que les femmes soient impliquées dans le processus du changement. Il est primordial que les femmes provoquent elles-mêmes le changement.

Les groupes de femmes, les femmes elles-mêmes et les structures gouvernementales que sont le Conseil du statut de la femme et les Secrétariat à la condition féminine aident le Gouvernement à choisir et à adopter des mesures spécifiques pour contrer l'inégalité.

Une Politique en condition féminine agit directement sur les discriminations basées sur le sexe, au Québec d'abord, en Gaspésie et aux Îles ensuite.

Il importe de maintenir les missions distinctes et les structures respectives du Conseil du statut de la femme et de ses bureaux régionaux et aussi du Secrétariat à la condition féminine. Le maintien de ces deux mécanismes institutionnels est lié au fait que les femmes (en tant que collectivité) sont discriminées en raison de leur sexe et qu'elles n'ont pas atteint l'égalité concrète et ce, malgré la reconnaissance à leurs droits à l'égalité au plan de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, du code civil et des lois.

Nous souhaitons ajouter ici comment la reconnaissance des besoins et des réalités des femmes, ici en Gaspésie et aux Îles, est intimement liée au travail sérieux, documenté, responsable, de notre actuelle (et aussi sa prédécesseure) répondante régionale du CSF. Il nous est impossible d'imaginer notre travail terrain sans le levier social et politique installé par cette indispensable alliée régionale de la condition féminine.

## QUATRE ORIENTATIONS

En mars 2003, des consultations fort bien menées par le Secrétariat à la condition féminine ont permis de faire entendre tous les groupes de femmes du Québec. Comme Table régionale, nous sommes convaincues d'y avoir porté les priorités d'action qui se retrouvent dans chacun des enjeux soulevés dans le document 'L'avenir des québécoises'.

Reprenons ces orientations qui s'inscrivent dans une approche spécifique qui nous a servi depuis 30 ans.

### 1<sup>ÈRE</sup> ORIENTATION

***Atteindre l'autonomie économique des femmes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.***

- ✓ On ne peut promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes, avant que soit atteinte cette égalité !!!
- ✓ Les statistiques ne mentent pas: les femmes sont loin derrière en terme de revenus!
- ✓ Encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion à l'emploi;
- ✓ Dans un contexte de mondialisation, poursuivre les efforts pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail ;
- ✓ Le contexte de la mondialisation, des accords économiques, de la mise en place de la ZLEA a créé des inégalités systémiques entre les hommes et les femmes.

## 2<sup>E</sup> ORIENTATION

### ***Éliminer toutes violences et atteintes à l'intégrité ou à la dignité subies en raison du sexe.***

- ✓ Développer et consolider les services visant à éliminer les violences conjugales et agressions sexuelles;
- ✓ L'exploitation sexuelle des femmes adultes et des adolescentes est une activité économique qui génèrent des profit importants, notamment pour des organisations criminelles. La prostitution demeure l'expression de la domination d'un sexe contre l'autre et de la marchandisation des corps;
- ✓ Le trafic sexuel prend de l'ampleur;
- ✓ Les mutilations sexuelles touchent nombre de femmes et les intervenantEs en santé au Québec y sont de plus en plus confrontéEs
- ✓ On ne peut regarder le Québec sans voir le monde!

## 3<sup>E</sup> ORIENTATION

### ***Augmenter le nombre de femmes siégeant aux instances décisionnelles au plan national, régional et local.***

- ✓ Encore une fois, les femmes elles-mêmes doivent être partie prenante de ce changement. À quoi bon des mesures de parité si les femmes n'osent pas « se lancer » en politique ou que des barrières systémiques perdurent...
- ✓ Le travail terrain réalisé par les groupes de femmes par le biais du programme à Égalité pour décider et par une contribution financière régionale dans notre cas est à la veille de porter des fruits.
- ✓ L'État doit être volontaire et prêcher par l'exemple.
- ✓ Par le biais de la loi 34, la présence des femmes a évidemment diminué au sein de la gouvernance régionale.
- ✓ Il est important que des mesures spécifiques continuent d'être en place afin que les femmes accèdent aux lieux de décision, c'est une question de démocratie, et vous le savez très bien!

#### 4<sup>E</sup> ORIENTATION

#### ***Améliorer la santé et le bien-être des femmes en s'assurant que les services soient adaptés à leur réalité.***

- ✓ Une expérience au sein du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes sur la base régionale depuis 1997, a fait la preuve qu'il faut distinguer les aspects spécifiques de la santé des femmes.
- ✓ Différents avis produits nous amènent à envisager les troubles de l'alimentation, la santé reproductive, la santé mentale, le rôle d'aidante dite naturelle, comme des aspects, entre autres, nécessitant des mesures spécifiques.

## \_\_\_ UNE POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES AVEC LES HOMMES

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?

Cela veut dire que, en 2005, la société québécoise, composée d'hommes et de femmes, doit agir de façon concertée sur les obstacles persistants à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Chaque ministère doit prendre, dans ce cadre, des mesures concrètes pour favoriser l'égalité.

L'analyse différenciée selon les sexes est un des moyens pour parvenir à définir ces mesures. L'expérience en Gaspésie et aux Îles, face à cette pratique, ne fut pas concluante. Qui est responsable des conclusions de cette analyse différenciée? Qui est responsable de l'application même de cette approche? Pour faire une analyse de la situation, il faut en faire un portrait : l'approche spécifique et l'approche sociétale doivent s'unir pour dépeindre un portrait de la situation, en faire l'analyse, trouver les problèmes et mettre en place des moyens pour les solutionner.

## DEUX ORIENTATIONS

### 1<sup>ÈRE</sup> ORIENTATION

***Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Gouvernement.***

L'ADS OU L'AIE ? Is it the question ?

L'analyse différenciée selon les sexes :

- Les instances de la santé, du développement régional ainsi que les représentantes des groupes de femmes de la région commencent à se l'approprier.
- Son usage, dans le sens de son utilité, reste encore flou.
- C'est une technique que la région a pris la peine de connaître mais qu'elle commence à peine à utiliser.
- Aux Îles, le projet *Une espèce en voie d'apparition* du regroupement des femmes a interpellé toutes les instances socio-économiques de Îles pour promouvoir la cueillette de données ventilées par sexe.
- Il y a un commencement à tout : les instances régionales que sont la CRÉ, les CLD et l'Agence en santé font une bonne cueillette de ces données.
- Il faut laisser aux intervenantEs de la région le temps de développer leurs compétences d'analyse.
- Il s'agit d'une approche qui peut générer des solutions bien adaptées.

- Et surtout, surtout il faut coordonner avec sérieux et responsabilité l'ACTION-ADS dans toutes les régions du Québec.

L'approche intégrée de l'égalité :

- Nouvelle technique, nouvelle approche.
- Si on implante une nouvelle façon de faire, il faudra prévoir des délais d'adaptation et des budgets de formation...
- L'AIE serait-elle basée sur une égalité factice ?
- La mise en place de cette approche n'est-elle pas prématurée ?
- Si on veut changer la dénomination de l'ADS par l'AIE veut-on aussi reprendre le contenu de cette dernière telle que définie par le Conseil de l'Europe ?

## 2<sup>E</sup> ORIENTATION

***Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.***

« Les discours réactionnaires tendent à enfermer les femmes dans des cadres réducteurs. Le retour aux stéréotypes sexuels en constituent un exemple. La véritable explosion de l'exploitation des femmes dès leur jeune âge et son corollaire, la sexualisation précoce des fillettes, compte parmi les manifestations les plus abominables de cette tendance. » Tiré du document du Secrétariat à la condition féminine, intitulé 'L'avenir des québécoises'.

Les stéréotypes masculins donnent l'aval à différents problèmes; les stéréotypes féminins entraînent une oppression systémique et peuvent aller jusqu'à mettre en danger la vie des femmes. On ne parle donc pas de la même chose!

Cependant, les hommes et les femmes du Québec doivent travailler main dans la main pour faire reculer ces stéréotypes.

En Gaspésie et aux Îles, nous travaillons déjà en utilisant cette approche « transverso-ciétale » toujours dans le but d'un changement de mentalités : il nous fera plaisir, en commission parlementaire, de vous entretenir de cette approche que nous pratiquons régulièrement avec les membres de la CRÉ, avec le PDG de notre agence régionale en santé, avec les journalistes de notre milieu!

---

## LA CONCLUSION

Il nous semble important, avant de reprendre ici nos quelques recommandations, de réitérer à quel point le féminisme a eu et continue d'avoir un apport très positif à la société québécoise

Les inégalités vécues par les femmes du Québec sont palpables. Les inégalités vécues par les femmes du monde sont intolérables pour les femmes du Québec. Lorsqu'une médecin de la Gaspésie est confrontée à une femme sénégalaise qui n'a plus de clitoris, la douleur des femmes du monde vient de nous rattraper...

Le Conseil du statut de la femme, pour nous, devrait s'appeler le Conseil des femmes du Québec. Question d'inclure toutes les femmes ....les autochtones aussi....!

#### **RECOMMANDATIONS :**

Que le Gouvernement du Québec mette en place rapidement et en priorité une politique en Condition féminine basée sur une approche spécifique qui se fonde sur une discrimination basée sur le sexe.

Cette politique s'appuierait sur les orientations suivantes :

***Atteindre l'autonomie économique des femmes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.***

***Éliminer toutes violences et atteintes à l'intégrité ou à la dignité subies en raison du sexe.***

***Augmenter le nombre de femmes siégeant aux instances décisionnelles au plan national, régional et local.***

***Améliorer la santé et le bien-être des femmes en s'assurant que les services soient adaptés à leur réalité.***

Que le Gouvernement du Québec mette en place éventuellement une politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui fait appel à une approche sociétale.

Cette politique s'appuierait sur les orientations suivantes :

***Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Gouvernement.***

***Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.***

Que le Gouvernement du Québec maintienne les missions distinctes et les structures respectives du Conseil du statut de la femme et de ses bureaux régionaux et aussi du Secrétariat à la condition féminine.

Que le Conseil du statut de la femme s'appelle dorénavant le Conseil des femmes du Québec.

Au plaisir de vous transmettre en commission parlementaire tous les exemples-terrain qui sous-tendent notre argumentation !

Marie-Thérèse Forest,  
au nom de tous les membres